

---

## Table des matières

- 1 - Rôle et mandat
  - 2 - Responsabilités
- 

### 1 Rôle et mandat ▲

Le président du Conseil est le premier officier de la Corporation de l'École Polytechnique. Par l'entremise du Conseil, il doit s'assurer que Polytechnique respecte toutes les dispositions de sa charte, de ses règlements et de ses politiques.

Il assure le développement des liens auprès des différents intervenants de Polytechnique, autant à l'interne qu'à l'externe soit auprès des secteurs privé, public, parapublic et gouvernemental. Par son influence, il contribue au développement et au rayonnement de Polytechnique.

Il exerce toutes les fonctions liées à sa charge ainsi que toute autre fonction ou pouvoir de décision que peut lui attribuer de temps à autre le Conseil d'administration.

---

### 2 Responsabilités ▲

Le président du Conseil préside les assemblées du Conseil d'administration, du Comité exécutif et est membre du Conseil académique. À cette fin, le président

- ratifie les calendriers annuels des assemblées et approuve les ordres du jour;
- planifie la composition du Conseil d'administration conformément à la loi et en assure la pérennité par un plan de relève adéquat;
- s'assure d'une évaluation de la performance des administrateurs;
- s'assure que les membres du Conseil d'administration reçoivent toute l'information pertinente à leurs prises de décisions;
- est responsable du maintien des relations entre le directeur général de l'École Polytechnique, la Corporation et le Conseil d'administration.

Le président du Conseil agit comme conseiller privilégié auprès du directeur général de Polytechnique sur les questions d'importance concernant, entre autres :

- le développement et le suivi du plan stratégique et des grandes orientations de Polytechnique;
- les affaires administratives et leur réforme;
- les négociations avec les autorités et les organismes externes;
- les décisions majeures d'ordre académique, ressources humaines, financières et matérielles;
- la planification des besoins futurs de Polytechnique.

Le président du Conseil a comme mission spécifique de promouvoir le rayonnement de Polytechnique par une représentation extérieure active telle que :

- collaborer et s'impliquer dans les activités de l'Association des diplômés de Polytechnique;
- assurer une liaison efficiente entre la Fondation de Polytechnique, l'Association des diplômés de Polytechnique et le Bureau de développement;
- entretenir des relations suivies auprès des autorités et des organismes externes susceptibles d'influencer le développement et l'orientation de l'institution tels les gouvernements, le milieu des affaires, les industries et les employeurs.

*Révisé : 2011-10-06*

---

Site Web: [http://www.polymtl.ca/sg/docs\\_officiels/2100pres.htm](http://www.polymtl.ca/sg/docs_officiels/2100pres.htm) [Bureau des archives](#) mis à jour le 2015-10-14